

Vivre à Baracé

www.barace.mairie49.fr



**Actions et informations
municipales**

Janvier 2018
n° 49



Chères administrées, chers administrés,

Il est toujours plaisant de faire un éditorial de début d'année et d'arriver à la période des vœux. En effet, c'est le moment des bilans, des rétrospectives et des synthèses de l'année. Il en sera ainsi dans ce bulletin de cette année 2018.

Au fil des pages de celui-ci s'égrène la vie de notre commune avec son état-civil de l'année, ses arrivées et aussi ses départs.

Une commune finalement, c'est comme une famille, il faut la protéger dans tous les sens du terme. Soyez persuadés que c'est ce que vos élus, au quotidien, et certains depuis plusieurs mandats, font dans l'intérêt général : protégez votre et notre commune. Pour cela, ils donnent de leur temps, de l'énergie et de leurs compétences. C'est pour ces raisons qu'ils ne méritent qu'une chose, que vous les aimiez ou pas, c'est le "respect", auquel je joins bien évidemment le personnel communal.

Alors, protéger sa commune, c'est prendre position à tout moment, c'est défendre ses habitants, c'est mener des combats, que l'on gagne ou que l'on ne gagne pas ...

Soyez assurés que malgré les chamboulements dus à la mise en place du regroupement des 3 communautés de communes et à la répartition des services dans les communes de Tiercé, Durtal et Seiches-sur-le-Loir, vos élus ont fait le maximum pour vous éviter quelques désagréments qui auraient pu se produire dans votre quotidien.

Moins satisfaisant, par internet nous apprenons la mise en vente de notre commerce.

Évitant toute ingérence et respectant cette décision, nous espérons un bon dénouement de cette situation dans l'intérêt général de la commune et souhaitons bonne chance au nouveau projet de Monsieur Moreau.

À toutes et à tous, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018.

Daniel LE GOUIC,
Maire.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL		ADMR, À votre service	16
Le mot du Maire	1	Tous à vos postes	17
État-Civil, Commissions, Infos Mairie	2	Gestion Différentiée, Infos Diverses	18
ACTIONS MUNICIPALES		VIE ASSOCIATIVE	
Tarifs 2018- 2019	3	Comité des Fêtes, Club des Retraités Baracéens	19
Repas des Aînés, Commémorations, Bibliothèque	4	Village Fleuri	20
Commerce, Voirie, Urbanisme	5	Livres et Loisirs	21
SICTOM	6	Marché de Noël	22
Site internet, Recensement Citoyen Obligatoire	7	Comice Agricole, le Mambo	23
Portage de repas, Vos démarches	8	Team LKS	24
Réunions Conseil Municipal	9 - 10	Jo Racing Club	25
INTERCOMMUNALITÉ		Rabibi Racing Team	26
Enfance Jeunesse	11	Perce-Neige	27
Tourisme	12	Sporting Club HLB	28
Téléassistance, Service Personnes âgées	13	Donneurs de Sang	29
CADRE DE VIE		Les Gaules du Loir	30
Transports scolaires, Voitur'âges, TAD	14	Calendrier 2018	31
Covoiturage 49, CLIC	15		

NAISSANCES

BRETÉCHER Maëva 09 janvier
GELINEAU Juno 25 mars
LE HÉNAFF Elias 30 mars
VIDGRIN Yanis 07 mai
OUVRARD Emy 13 mai



DE RAEDT Nathan 30 août
DOUHIN CATHRIN Baptiste 28 septembre
BRUNEAU Ylëa 17 décembre
SEVERIN Looka 27 décembre

MARIAGES

SORIN David et PIEAU Katia
LE FAOU Damien et GRIMAUTL Jessica
CAVALIER Vianney et LIEURY Constance

10 juin
22 juillet
02 septembre



DÉCÈS



BEAUPÈRE Henri
COURDOISY Romain
IVANOVSKY Monique
GILBERT Andrée
BEAUPÈRE Alain
DE VILLEPOIX Édith

04 mars
04 juillet
24 septembre
29 octobre
09 novembre
29 décembre

COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie - Urbanisme :

Georges CARRELET, responsable,
Alain MERLET,
Jean-Claude BOUTIN,
Stéphane GADET.

Finances-Artisanat-Commerce :

Jean-Baptiste RICHARD, responsable,
Georges CARRELET,
Christine RICHARD,
Martine WASSE.

Information-Loisirs-Tourisme :

Christine RICHARD, responsable,
Tania LANGLAIS,
Séverine LEBEAU,
Jean-Baptiste RICHARD.

Agriculture-Bois et Forêt :

Jean-Claude BOUTIN, responsable,
Alain MERLET,
Véronique BEAUFILS,
Stéphane GADET.

Bâtiments-Salle des Fêtes-Cimetière :

Alain MERLET, responsable,
Georges CARRELET,
Christine RICHARD,
Tania LANGLAIS,
Jean-Claude BOUTIN.

VOS DÉLÉGUÉS DANS LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Assainissement - Voirie :

Georges CARRELET, Vice-Président.

Urbanisme :

Christine RICHARD.

Environnement :

Christine RICHARD.

Économie :

Tania LANGLAIS.

Enfance Jeunesse :

Tania LANGLAIS.

Tourisme :

Alain MERLET.

Action Sociale :

Martine WASSE.

Culture :

Martine WASSE.

MAIRIE de BARACÉ

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h.

☎ 02.41.76.93.66

☎ 02.41.76.99.28

Mail : mairie.barace@wanadoo.fr

Maire : Daniel LE GOUIC

1^{er} Adjoint : Georges CARRELET

2^{ème} Adjoint : Christine RICHARD

Secrétaire : Véronique BOISSONNET

Site : www.barace.mairie49.fr

• Habitants de Baracé* du samedi matin au dimanche 20 heures

- petite salle et cuisine	220 €
- grande salle et cuisine	350 €
- toutes les salles et cuisine	450 €

Une seule location, à ce tarif, par an et par foyer Baracéen.

Il est bien entendu que les habitants de Baracé ne doivent pas servir d'intermédiaire pour louer la salle à des personnes extérieures à la commune.

Après 20 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 70 € sera demandée.

Location à partir de 10 heures le vendredi, une somme de 50 € sera demandée.

• Location hors commune du samedi matin au dimanche 17 heures

- petite salle et cuisine	320 €
- grande salle et cuisine	560 €
- toutes les salles et cuisine	750 €

Après 17 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 100 € sera demandée.

Location à partir de 10 heures le vendredi, une somme de 50 € sera demandée.

• Le paiement de la location se fait à la remise des clefs et la caution de 850 € est rendue après avoir procédé à l'état des lieux, un chèque de caution de 150 € pour le nettoyage des tables sera demandé et rendu 15 jours après la location.

• Du lundi au vendredi, $\frac{1}{2}$ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

CONCESSION CIMETIÈRE , COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR

Les tarifs pour 2018 sont :

Jardin du souvenir : 30 € pour la dispersion des cendres

<u>Emplacement Caveau</u> :	15 ans : 70 €	<u>Columbarium</u> :	15 ans : 300 €
	30 ans : 90 €		30 ans : 450 €
	50 ans : 130 €		50 ans : 600 €

TARIFS 2018 LOYERS COMMUNAUX

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les loyers pour 2018 :

Logement 12 rue de la Mairie	: 550 €/mois
Café/épicerie Le 1985	: 400 €/mois
Jardin rue de Vieilleville	: 70 €/ an



La commune dispose de terrains disponibles pour pâturage ou fauchage et jardin, pour plus d'informations s'adresser à la Mairie.



TARIFS 2018 PHOTOCOPIES

Pour les particuliers :

Format A4 noir et blanc	: 0,20 €	Format A4 couleur	: 0,50 €
Format A3 noir et blanc	: 0,40 €	Format A3 couleur	: 1,00 €

Pour les Associations locales :

Format A4 noir et blanc	: 0,10 €	Format A4 couleur	: 0,20 €
Format A3 noir et blanc	: 0,20 €	Format A3 couleur	: 0,40 €

À la fin du mois de septembre, Daniel LE GOUIC, Maire de Baracé et son conseil municipal, fidèles à la coutume, ont convié les jeunes de plus de 65 ans au traditionnel repas annuel.

Après avoir rappelé tout le plaisir qu'il ressent à recevoir les aînés de la commune, M. le Maire a souhaité la bienvenue à chacun. Il a salué M. et Mme CADEAU, couple doyen présent lors de cette journée et Mme HALOUEAU, toujours fidèle à son poste de Présidente du Club.

Tous ces aînés réunis autour d'un délicieux repas, représente la mémoire de la commune, ils échangent des nouvelles de la famille, ils parlent du temps qu'il fait ou qu'il fera. Ils se souviennent des années passées, du temps où ils étaient plus jeunes, de ces années qui sont passées beaucoup trop vite.

Chacun raconte ses anecdotes, ses petites histoires qui s'envolent dans le brouhaha de cette belle et conviviale journée.



COMMÉMORATIONS

À l'occasion des commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918, M. le Maire, avec ses Adjoints, ses conseillers, des habitants de la commune et quelques anciens combattants, se sont rendus au cimetière communal devant le monument aux Morts pour déposer une gerbe de fleurs en souvenir de ces jeunes qui ont donné leur vie pour défendre la Patrie.

Après la lecture du message du secrétaire d'État, le dépôt de gerbe, la minute de silence, un vin d'honneur a été offert par la Municipalité.



Commémoration du 8 mai



Commémoration du 11 novembre

BIBLIOTHÈQUE

C'est vrai qu'elle est petite la bibliothèque du village mais dans sa salle claire et accueillante, chacun peut trouver de quoi se satisfaire : littérature, romans, policiers, biographies, science-fiction, BD, livres en gros caractères, albums, documentaires variés et quelques livres en langues étrangères.

Un espace réservé à la jeunesse offre des ouvrages qui intéressent les tout-petits jusqu'aux ados. Les étagères de l'espace adulte sont garnies au maximum pour le plaisir des lecteurs.

En plus du fond appartenant à la commune, un important renouvellement de livres se fait 2 fois par an grâce au partenariat avec la Médiathèque Départementale du Conseil Général.

On peut obtenir les livres souhaités en déposant sa demande auprès de la responsable bibliothèque.

Les heures d'ouverture sont les suivantes : tous les samedis matin de 10h30 à 11h30.

Les bénévoles de l'Association Livres et Loisirs sont présents pour vous accueillir et espèrent vous y voir nombreux, petits et grands !

Cotisation : 5 € par personne, 12 € par famille.

Responsable Bibliothèque : Christine RICHARD.



Derniers achats de la bibliothèque

Le 1985, vous propose dépôt de pain, bouteilles de gaz Antargaz, relais poste avec horaires spécifiques, cartes de pêche, dépôt de pressing,

Ouverture du lundi au samedi de 7h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00, sauf le vendredi et samedi soir, fermeture plus tardive.

Sur réservation : menu ouvrier tous les midis du lundi au vendredi.

Venez nombreux pour pérenniser le dernier commerce de Baracé.



TARIFS 2018 ASSAINISSEMENT

Redevance annuelle : Part fixe : 64,08 € HT
 Part variable : 1,6312 € HT du m³ d'eau consommé
 Participation Financement Assainissement Collectif (PFAC) : 2 270,00 € (sans TVA)
 Branchement (forfait): 2 500,00 € TTC

VOIRIE

TRAVAUX PRÉVUS POUR 2018

- Route de Daumeray (virage de la Bertière) : dérasement et bordure
- Chemin de la Métairie des Landes : curage fossé
- Rue des écoles : busage fossé et marquage au sol pour piétons
- Aménagement périphérie Eglise côté rue des écoles : revêtement bicouche.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 22 677 € TTC.



Parking de la Mairie



Chemin de Grohier

PERMIS de CONSTRUIRE :

- SARL GADET : Bâtiment
- PÉPION Marina : Maison
- Earl BEAUFILS Serge : Bâtiment avicole
- SENÉ Jérôme : Extension
- Commune de Baracé : Local technique
- BODINIER - GOISNARD : Maison
- BEAUFILS Serge : Préau
- BOUQUET François - DESRUES Jennifer : Maison
- GRISEL Emmanuel : Maison

Délai d'instruction : 2 mois

DÉCLARATION PRÉALABLE :

- VIDGRIN David et Marine : Vélux
- BEAUPÈRE Hubert : Division terrain
- BRY Thierry : Préau
- ARSELIN Sébastien : Changement de destination
- LEFÉ Emmanuel : Vélux
- SIEML : Transformateur
- OLIVIER Philippe : Modification de façade
- Commune de Baracé : Salle St Julien
- Consorts MORIN : Division terrain
- GUEMAS Cécile : Vélux
- MORICEAU Sébastien : Abris de jardin

Délai d'instruction : 1 mois

Les demandes doivent être déposées en 4 exemplaires à la Mairie de la commune où se situe le terrain, ou adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

PLANNING BALAYAGE sous réserve de l'appel d'offre - ANNÉE 2018

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Vendredi 19	Vendredi 16	Vendredi 16	Vendredi 20	Vendredi 18	Vendredi 15
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Vendredi 20	Vendredi 17	Vendredi 21	Vendredi 19	Vendredi 16	Vendredi 21

Il est impératif que vos véhicules ne stationnent pas Place de l'Église, rue de la Mairie, rue des Écoles, rue de Vieilleville, rue de la Motte, Lotissement Les Fresnières et Les Vallons du Loir, ces jours-là.



À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2018, VOTRE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS A ÉVOLUÉ.

RAMASSAGE À BARACÉ : SEMAINE IMPAIRE

Fréquence, équipement de collecte, tarification... ces évolutions sont le résultat de l'implication de chacun en matière de tri et de réduction des déchets. En détail, ces changements concerneront les points suivants :

La collecte de vos déchets, ordures ménagères et emballages, est effectuée par un bras latéral. Vos conteneurs doivent être disposés sur le marquage au sol, ouverture côté rue.

La collecte de l'ensemble de vos conteneurs a lieu tous les 15 jours, plus adaptée à la fréquence de présentation moyenne des conteneurs (moins de 2 fois par mois). Vous avez reçu courant décembre par courrier votre nouveau calendrier de collecte, à retrouver également sur : www.sictomls.fr

Une nouvelle tarification de votre service de gestion des déchets.

Plus incitative, elle récompensera de façon plus visible le geste de tri et les efforts de chaque usager en faveur de la réduction des déchets. La grille de tarification est disponible sur : www.sictomls.fr

Autant d'évolutions qui permettent de soutenir notre engagement environnemental.

SICTOM Loir et Sarthe :

Nous vous demandons de sortir les conteneurs la veille au soir de votre jour de collecte et de les rentrer dès que possible après le passage du camion de collecte.

En effet, certains usagers se plaignent de n'avoir pas été collectés alors que le camion était déjà passé. Le jour de collecte est resté le même pour chaque commune mais les horaires de collectes ont pu être modifiés selon les secteurs.

UNE FACTURE UNIQUE CHAQUE SEMESTRE

Comment sera composée ma facture 2018 ?

Un forfait établi en fonction du volume de votre conteneur ordures ménagères.

Il intègre notamment 9 passages en déchèterie et 6 levées de votre conteneur ordures ménagères sur le semestre écoulé. Vous recevrez 2 factures par an.



Le relevé de la consommation réelle du service sur le semestre écoulé au-delà des 6 levées incluses par semestre.



Le relevé des prestations annexes, sur le semestre écoulé (accès supplémentaires en déchèterie, mise à disposition d'un composteur...).

La simulation de votre redevance incitative 2018 pour 1 semestre.

(hors prestations annexes)

Nombre de levées	Forfait pour 1 semestre						Levés au-delà du forfait (> 6 levées du conteneur OM / semestre)						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Votre conteneur de 120 L			60 €				64 €	68 €	72 €	76 €	80 €	84 €	88 €
Votre conteneur de 240 L			85 €				91 €	97 €	103 €	109 €	115 €	121 €	127 €
Votre conteneur de 360 L			100 €				108 €	116 €	124 €	132 €	140 €	148 €	156 €
Votre carte Service déchets	9 accès compris en déchèterie						1,50 € par passage si supérieur à 9 / semestre						

Vente frauduleuse de calendriers de collecte des déchets

Le SICTOM met en garde les habitants contre de faux agents de collecte qui procèdent à une vente de calendriers en démarchant les habitants à leur domicile.

Pour rappel, les agents de collecte ne procèdent à aucune vente en porte-à-porte. Les calendriers de collecte sont distribués gratuitement chaque année aux habitants en même temps que le magazine du SICTOM début janvier.



Déchèteries :

Tiercé : 02.41.42.13.51
Durtal : 02.41.69.01.10
Châteauneuf : 02.41.33.92.08
Seiches : 02.41.76.40.34

Horaires d'ouverture :

du 1er mars au 31 octobre

Lundi et samedi : 9h à 12h
et de 14h à 18h30

Mardi au vendredi : 14h à 18h30

du 1er novembre au 28 février

Lundi et samedi : 9h à 12h
et 14h à 18h

Mardi au vendredi : 14h à 18h30

Chaque usager doit être muni d'une carte nominative pour accéder aux déchèteries du SICTOM Loir et Sarthe (Châteauneuf, Durtal, Seiches, et Tiercé).

Cette carte vous donne droit à 18 entrées comprises dans votre redevance Ordures Ménagères.

Vous n'avez pas encore votre carte ?

Il suffit de demander le formulaire auprès de votre Mairie et de retourner ce document au SICTOM Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin
49125 TIERCÉ
Email : sictom@loir-sarthe.fr

La collecte amiante aura

lieu :

17 février à Châteauneuf

26 mai à Durtal

29 septembre à Seiches

24 novembre à Tiercé

Déjà 2 ans et demi que le site officiel de la commune vit sur la toile, pas toujours très actualisé c'est vrai, la connexion internet à Baracé est assez " faible" rendant son élaboration assez compliquée.

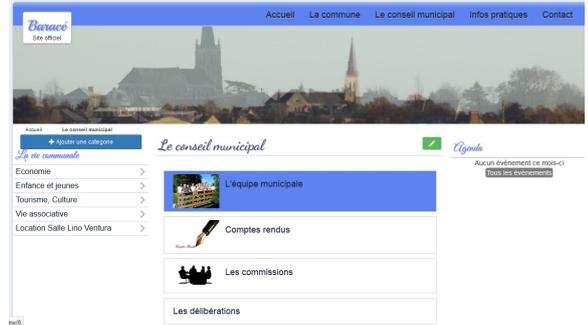
Associations, entreprises, commerçants, artisans, ... si vous souhaitez vous faire connaître, mettre une manifestation ou autre, n'hésitez pas à nous contactez afin que notre site reflète l'actualité de la Commune.

La volonté du Conseil Municipal de mettre en avant la commune qui compte un peu plus de cinq cents habitants, avec son actualité, sa vie quotidienne, les infos pratiques...

www.barace.mairie49.fr

Pages les plus visitées en 2017:

- Accueil
- Contact
- Marché de Noël
- Location Espace Lino Ventura
- Side car occasion
- Le 1985
- Tarifs 2017 (espace Lino Ventura)
- Tarifs 2018 (espace Lino Ventura)
- Découvrir ma commune
- Vos démarches



Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Visiteurs différents	524	452	629	619	548	560	554	558	754	746	639	591
Visites	1 306	1 179	1 504	1 127	1 264	1 318	1 280	1 365	1 557	1 712	1 461	1 312

Tableau de fréquentation du site internet

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE







ÉTABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD OUEST - CENTRE DU SERVICE NATIONAL D'ANGERS

Le recensement citoyen obligatoire



Ce que dit la loi : Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ? L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, présenter un CAP, etc.

Qui ? Tous les garçons et filles de nationalité française âgés de 16 ans.

Pourquoi ? Pour être enregistré et permettre sa convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Comment ? À la Mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Pour plus d'informations, contactez directement le Centre du Service National d'Angers :
 Pour les départements du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Vendée et de l'Indre et Loire :

☎ 02 44 01 20 50 - csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Une livraison à domicile de repas préparés par le Foyer Perce Neige, est proposée aux personnes qui, pour des raisons de santé, ne peuvent pas effectuer leurs courses et préparer leurs repas.

Les repas, préparés et livrés, sont déposés par un agent communal ou sont disponibles à Perce Neige. Tarif au 1er janvier 2018 : 6,10 € le repas.

VOS DÉMARCHES À PORTÉE DE CLIC !

Première étape pour tous les documents

- * Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- * Je vais sur le site de l'ANTS
- * Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect



Carte d'identité

Je peux faire ma demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
 - Duplicata
 - Changement d'adresse
 - Changement de titulaire
 - Cession de véhicule
 - Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



• Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».

• Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

Source "Ouest France" du 28 décembre 2017.

Le nouveau chiffre de la population légale de BARACÉ, basé sur le recensement des habitants au 1^{er} janvier 2015, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 est de 565 habitants contre 471 en janvier 2010, une augmentation de 94 habitants soit 3,70% par an. Ce sont ces chiffres qui sont pris en compte au 1^{er} janvier 2018 pour le calcul des dotations de l'État.

BARACÉ, est la commune du département dont la population a le plus augmenté après SCEAUX D'ANJOU.

Jean-Baptiste RICHARD.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2017

Réunion du 21 février :

Contrat assurance groupe CDG : le conseil municipal décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 01/01/2018.

Avenant DDT : le conseil municipal décide de continuer de bénéficier d'une année supplémentaire de mise à disposition gratuite des services de l'état pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol jusqu'au 31/12/2017.

Changement d'adresse : le conseil municipal décide que le bâtiment d'habitation n°1 situé actuellement 2 rue de Vieilleville aura désormais comme adresse le 21 rue St Julien.

Subventions 2017 : Voir bulletin de juillet 2017.

Taux 2017 des impôts locaux : le conseil décide de ne pas augmenter les impôts : Taxe d'habitation = 14,30 % ; Taxe Foncière Bâti = 21,35 % ; Taxe Foncière (non bâti) = 37,37 %.

Gestion différenciée : 2 actions ont été choisies pour cette année : un chantier participatif fleurissement pied de mur et le concours fleurissement qui se fera par l'intermédiaire de l'Association Village Fleuri.

Réunion du 04 avril :

Demande de subvention au titre du contrat de ruralité : le conseil municipal décide de présenter 2 projets pour 2017 : l'espace jeunes avec un coût estimé à 72 000 € HT et le local technique avec un coût estimé à 23 976 € HT.

Emprunt : le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 120 000 €.

Délibération pour frais de déplacement, représentation, fêtes et cérémonies : le conseil municipal décide d'instituer une dotation avec un montant plafond de 2 000 € pour les frais de représentation du Maire. Il décide aussi des principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Compte de Gestion et compte administratif 2016 : ces comptes ont été adoptés à l'unanimité.

Budget primitif 2017 : Adopté à l'unanimité.

Mise à disposition d'un terrain au profit du SIEML pour la construction du poste de transformation poste nouveau « Le Rodiveau » : 26,95 m² vont être mis à disposition du Syndicat électrique au Rodiveau pour la construction du poste de transformation nécessaire à la réalisation des travaux d'extension de l'aire de repos.

Réunion du 09 mai :

Plan de Gestion différenciée : le conseil municipal a validé le plan de gestion différenciée réalisé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles. Ce dernier est composé d'un audit des pratiques phytosanitaires, d'un plan de désherbage communal, d'un plan d'entretien.

Tableau du personnel : le conseil municipal décide la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe et la création d'un emploi de Rédacteur.

Approbation de la réforme statutaire du SIEML : le conseil municipal approuve la réforme statutaire du SIEML.

Contrat architecte : il est obligatoire de faire intervenir un architecte pour l'aménagement de la salle St Julien. Sa mission consistera à obtenir le permis de construire et à assurer la maîtrise d'œuvre. Les honoraires s'élèvent forfaitairement à 6 500 € HT.

Emprunt : Le conseil municipal demande à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine l'attribution d'un prêt de 120 000 € sur une durée de 20 ans.

Achat de terrain : le conseil municipal décide de faire une offre d'achat à 18 000 € pour 2 parcelles situées à côté de la Mairie.

Réunion du 30 juin :

Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs : Daniel LE GOUIC a été proclamé élu comme délégué ; Georges CARRELET, Tania LANGLAIS et Christine RICHARD ont été proclamés élus comme suppléants.

Groupement de commande assurance : les contrats d'assurances de la commune arrivant à échéance, le conseil municipal décide de renouveler le groupement de commande piloté par la commune de Tiercé.

Aménagement terrasse petite salle : des jardinières seront installées à la petite salle pour un montant de 6 551,46 €

Achat de terrain : le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles situées à côté de la Mairie pour 18 000 €.

Réunion du 19 septembre :

Approbation rapport annuel du SPANC : Le rapport annuel 2016 de l'assainissement non collectif est accepté par le conseil municipal.

Approbation rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : le rapport est accepté par le conseil municipal.

Bail commercial et prêt à usage de la licence IV : Le conseil municipal a renouvelé le bail commercial aux mêmes charges et conditions pour 9 années à compter du 4 juillet au profit de « Le 1985 ». Il a également renouvelé le prêt à usage de la licence IV.

RIFSEEP : Le conseil municipal a mis en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'état et transposable à la fonction publique territoriale.

Attribution d'adresse : L'impasse qui dessert les entreprises de la zone artisanale dite « des Groèches » se dénommera « Impasse des Groèches ».

Commission d'appel d'offre : Le conseil municipal a désigné Georges CARRELET, Christine RICHARD et Alain MERLET comme titulaires, et Jean-Baptiste RICHARD, Tania LANGLAIS et Stéphane GADET comme suppléants.

Demande de fonds de concours auprès de la CCALS : le conseil municipal a sollicité un fonds de concours de 22 012 € auprès de la CCALS pour divers travaux.

Voirie 2018 : Les travaux suivants seront réalisés en 2018 : virage de la Bertière, curage fossé à la Métairie des Landes, terrassement accotements rue des Écoles et bicouche périphérie église.

Ordures ménagères Espace Lino Ventura : le conseil a décidé de construire un local pour entreposer les bacs des ordures ménagères pour éviter les dépôts hors locations.

Arrêté gens du voyage : Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage sur l'ensemble du territoire de la commune.

Vente de bois : le bois d'élagage des chemins sera vendu à Daniel LE GOUIC pour 100 €.

Réunion du 30 octobre :

Rapport annuel du SIAEP : Le rapport annuel 2016 relatif au prix et à la qualité du service public en eau potable est approuvé.

Participation

2017 au titre du FSL

(Fonds de Solidarité Logement) : le

conseil municipal est d'accord pour participer à hauteur de 146,45 € au financement du FSL.

Approbation rapport annuel assainissement collectif : le rapport annuel 2016 de l'assainissement collectif est accepté.

Adhésion au contrat d'assurance groupe « risques statutaires » : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe.

IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) : Le conseil municipal décide d'instituer, au profit de la filière administrative, l'IFTS.

Modification des statuts de la communauté et adhésion des communes : le conseil municipal approuve la modification statutaire.

Extension de la démarche PLUi (Plan local d'Urbanisme Intercommunal) : le conseil municipal accepte de rentrer dans la démarche de l'extension du PLUi avec une réflexion sur tout le territoire de la CCALS.

Convention de mise à disposition du « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCALS : le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un service commun de la CCALS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 01/01/2018.

Gestion différenciée : une nouvelle action : Sauvages des rues sera proposée à la population en 2018. Elle portera sur l'appréciation des différentes espèces existantes sous forme d'explication sur panneaux qui seront disposés dans la commune.

Ponton de Prignes : une subvention représentant 80 % du montant HT des travaux est demandé auprès de la Fédération de Pêche pour l'acquisition d'un ponton à Prignes.

Congrès des Maires : le conseil municipal décide de rembourser les frais réels de déplacement, de restauration et d'hébergement à Christine RICHARD qui doit se rendre au prochain congrès des Maires.

Réunion du 19 décembre :

Tarifs 2018 photocopies : Voir p 3.

Tarifs 2018 cimetière : Voir p 3.

Tarifs 2018 loyers communaux : Voir p 3.

Tarifs 2019 Espace Lino Ventura : Voir p 3.

Nous vous informons que vous pouvez consulter tous les comptes rendus dans leur intégralité sur le site internet de la commune.

FORUM JEUNESSE 16 - 25 ans

Dans nos territoires ruraux, les 16-25 ans, adultes rencontrent des difficultés d'accès à l'information et aux services qui les concernent,

c'est pourquoi la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe a décidé d'organiser un forum en direction de ceux-ci,

LE 23 FÉVRIER de 10H - 18H

ESPACE BALAVOINE À TIERCÉ

Pourquoi et comment mettre en place un tel évènement ? Ce forum pour les jeunes a pour objectif de mettre en valeur la jeunesse de notre territoire tout en les informant sur les services existants et leurs droits en matière d'emploi, de formation, de santé, de logement, d'aides financières...

Pendant cette journée, les jeunes et leurs familles pourront rencontrer, échanger, prendre des contacts avec les professionnels présents, les acteurs du territoire, les élus, sous différentes formes (ateliers, stands d'informations, témoignages, jeux... Il leur sera également proposé de participer à un Job Dating avec des entreprises locales. Celui-ci sera le point fort de la journée.

FORUM JEUNESSE
16-25 ans
VENDREDI 23 FÉVRIER
10H - 18H À TIERCÉ - ESPACE BALAVOINE

COACHING
FORMATION
RECRUTEMENT
ATELIERS
ECHANGE

Job dating - Insertion
Information Jeunesse
Métiers - Orientations
Prévention - Santé
Citoyenneté - Vie pratique
Culture - Loisirs
Mobilité

Entrée libre

ANJOU
LOIR &
SARTHE
communauté de communesMLA
Maison Locale Anjou Sarthe

pôle emploi

Renseignements :
alsforumjeunesse2018@gmail.com

Pour tout renseignement : alsforumjeunesse2018@gmail.com

Lancement de notre page Facebook



Suivez-nous sur
facebook

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe est fière de vous annoncer le lancement de sa page Facebook.

Sur notre page officielle, vous trouverez toute l'actualité de la Communauté de communes (festivités, projets, manifestations)

Alors n'hésitez plus, aimez la page, partagez-la et participez à la vie de votre Communauté de communes sur les réseaux sociaux !

Inscription service petite enfance

- **Multi-accueil, micro-crèche**

Permanences : du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00 et le vendredi matin : 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous (hors vacances scolaires)

Olivier AUGER : 02 41 87 95 82 - 06 89 57 14 42

- **Relais Assistantes Maternelles (RAM)**

Permanences à la Maison de l'Enfance de Tiercé : Mardi 14h30 à 19h00, Mercredi 8h30 à 11h30, Jeudi 14h30 à 17h00, Vendredi 15h00 à 17h30 et le 1er samedi matin du mois (sur rendez-vous seulement).

Claudie VÉNARD : 02 41 87 95 84

- **Accueil de loisirs**

Au service petite enfance à la CCALS : 02 41 27 57 89 ou accueildeloisirs.tierce@ccals.fr

Située en Maine-et-Loire entre Angers et le Mans, autour des rives du Loir et de la Sarthe, la destination Anjou Loir et Sarthe vous propose une offre touristique riche et variée : des paysages exceptionnels, un patrimoine historique, des activités de loisirs pour tous, un terroir savoureux et des événements incontournables ... le tout pour un séjour inoubliable !

Nouvellement créé, l'Office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe est né, au 1^{er} octobre 2017, de la fusion de deux offices de tourisme déjà existants : l'Office de Tourisme du Loir en Anjou à Seiches sur le Loir et celui des Portes de l'Anjou à Durtal. L'Office de Tourisme prend le même nom que la Communauté de Communes qui le subventionne et qui lui délègue la promotion du tourisme au travers d'une « convention d'objectifs et de moyens ». Son territoire de compétence s'étend aux 18 communes de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

L'Office de Tourisme communautaire Anjou Loir et Sarthe est une association gérée par un Bureau et un Conseil d'Administration composé d'élus, d'acteurs touristiques locaux et de bénévoles, indispensables à son bon fonctionnement. Chaque habitant du territoire peut participer à la vie de l'Office de Tourisme et devenir membre en apportant idées et soutien.

L'Office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe, dynamise et anime le tourisme sur le territoire autour de Durtal, Seiches et Tiercé mais aussi à l'échelle départementale et régionale. Plusieurs actions sont menées chaque année en partena-

riat avec d'autres Offices de Tourisme limitrophes. Par ailleurs, l'Office de Tourisme met également en place ses propres animations : des après-midis Découverte du Patrimoine, des sorties en canoë, à vélo ou pédestre, des balades en calèches, ou encore une quinzaine de visites des entreprises.

De plus, l'Office de Tourisme conçoit des outils de promotion tout au long de l'année qui sont mis à disposition des visiteurs. Ces outils d'information ont pour objectif d'accompagner la démarche d'accueil et d'information et de promouvoir les atouts touristiques, culturels et économiques de notre territoire.

Le siège social de l'Office de Tourisme est installé à l'antenne de Durtal, face au château. Une autre antenne est également ouverte à la Maison des Services au Public à Seiches-sur-Loir. L'espace d'accueil permet au public d'y retrouver les informations sur les hébergements, la restauration, les animations, l'histoire, les visites ainsi que quelques idées promenades et randonnées du territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

CHIFFRES CLÉS

1100 visiteurs sur les 2 antennes en Juillet-Août (dont 20% d'étrangers)

L'Office de Tourisme a organisé cet été 16 dates d'animations en 9 semaines dont 250 participants aux 9 animations qui étaient sur réservation.

ANJOU LOIR & SARTHE

communauté de communes

N'hésitez pas à pousser les portes de l'Office de Tourisme :

Marie Nyilinkindi vous accueille à l'antenne de Seiches-sur-le-Loir le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 16h au 14 bis Rue Henri Régnier (sur l'ancienne piscine) et **Laura Bellanger** à l'antenne de Durtal du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30 au 41 rue du Maréchal Leclerc (face au château).

Retrouvez nous aussi sur internet :

www.tourisme-anjouloiretsarthe.fr

et sur notre blog :
<http://tourisme-duloir-enanjou.over-blog.com/>

Vous pouvez vous inscrire à notre newsletter afin de recevoir gratuitement par email les informations touristiques du territoire ainsi que les manifestations et événements à venir.



Vivez pleinement grâce au service de téléassistance.

Vous vivez seul ou en couple et vous souhaitez rester chez vous le plus longtemps possible en toute sécurité ?
Vous êtes inquiets pour l'un de vos proches ?

Vous souhaitez avoir l'assurance qu'il a la possibilité d'appeler à tout moment pour de l'aide ,



À QUI S'ADRESSE LA TÉLÉASSISTANCE ?

À toute personne, sans condition d'âge, qui souhaite rester à son domicile en toute sécurité dans le confort et la sérénité.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- . Vous appuyez, par une simple pression, sur votre bouton d'alerte,
- . Dans les meilleurs délais, un conseiller prend en charge votre appel,
- . Vous êtes aidé, le conseiller contacte un voisin, un membre de votre famille ou les services d'urgence, suivant le besoin,
- . Un psychologue clinicien est également à votre disposition pour vous apporter écoute, assistance et réconfort.

QUEL EST LE TARIF ?

Abonnement mensuel 15,90 € TTC . Il s'adapte à vos besoins avec possibilité de résilier à tout moment

- Le temps d'une convalescence,
- Quand vos proches sont absents,
- À l'année.

QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES ?

En fonction de votre situation, vous pouvez éventuellement bénéficier d'une aide au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
Renseignements : CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) 06 84 70 46 79

COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE ?

Contactez le service actions sociales de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe
Virginie CHAUVINEAU - virginie.chauvineau@ccals.fr 06 42 49 29 27

SERVICE PERSONNES ÂGÉES : VIE, PROJETS ET COUP DE CŒUR !

Le service personnes âgées de la Communauté de Communes Loir et Sarthe a réalisé sa troisième édition de la Semaine Bleue, du 2 au 6 octobre 2017.

Cet événement, proposé à l'échelle nationale, est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations.

Ainsi, des animations ont été proposées à tous seniors, retraités et personnes âgées, et se sont déroulées au sein des quatre communes, Baracé, Cheffes, Etriché et Tiercé. Une Marche Bleue a été faite sur la commune de Baracé réunissant des personnes des communes avoisinantes.

Dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées, le samedi 30 septembre, l'Association Sourires Part'âgés a souhaité participer à cet événement.

Elle a proposé à toute personne qui le désire de venir retirer gratuitement une fleur. Cette fleur a été offerte à une personne âgée (un proche, une voisine ...) , avec pour objectif de faire connaître l'association et sensibiliser le public sur l'isolement des aînés.

Un stand était présent sur votre commune, place de l'Église, 46 pensées ont été distribuées sur les 50 disponibles. L'Association Sourires Part'âgés vous remercie de vos dons (67,61 € pour la commune de Baracé).



Des lignes de transports scolaires sont mises en place entre :

- **Baracé et Tiercé** pour les écoles maternelles et primaires : Départ Place de l'Église à 8h25 et retour Place de l'Église à 16h15 et à 12h15 le mercredi.
- **Baracé et Durtal** pour le Collège Les Roches : Départ Place de l'Église à 7h50 et retour Place de l'Église à 17h32, et le mercredi retour à 12h47.
- **Baracé et Châteauneuf** pour le collège St François : Départ Place de l'Église à 7h47 et retour Place de l'Église à 17h25, et le mercredi arrivée à 12h05.

VOITUR'ÂGES : Service de transport solidaire

Ce service s'adresse aux personnes ayant des difficultés de déplacement.

Pour quels motifs ? Des rendez-vous médicaux (sauf trajets remboursables par l'assurance maladie), des démarches administratives, des visites familiales, amicales, des courses....

Dans quelles limites ? Dans un rayon de 30 kms, du lundi au vendredi, exceptionnellement le samedi et le dimanche avec l'accord du chauffeur.

Comment fonctionne le service ? Une adhésion à l'Association est nécessaire, elle s'effectue au près du référent communal: Christine RICHARD. L'utilisateur indemnise le conducteur des frais de déplacement et des frais de stationnement s'il y a lieu. Il n'y a pas de frais par rapport au temps passé.

Que faut-il pour s'inscrire ? Pour la personne qui souhaite bénéficier du service : cotisation annuelle de 3 euros + responsabilité civile + pièce d'identité.

Pour la personne qui souhaite être conducteur : cotisation annuelle de 3 euros + permis de conduire + assurance du véhicule.



Nous recherchons des bénévoles pour assurer les transports, actuellement, un seul chauffeur sur la commune, alors n'hésitez pas à venir rejoindre l'Association.

Transporter n'est pas une obligation, les chauffeurs peuvent refuser une course s'ils sont indisponibles, une liste des chauffeurs des communes de l'Association est fournie aux bénéficiaires.

Si vous êtes intéressé (e) par ce service ou souhaitez avoir des renseignements, vous pouvez contacter Christine RICHARD au 02.41.76.94.16.

TAD: Transport À la Demande

VERS TIERCÉ ET CHÂTEAUNEUF

Réservez votre trajet sur un simple appel téléphonique
0 241 914 914

Aller au marché, rejoindre une gare, vous rendre à votre travail, ...

Appelez le service de transport à la demande ANJOUBUS pour tous vos déplacements, quotidiens ou occasionnels. Le transport à la demande (TAD) offre la possibilité aux habitants de se déplacer sur réservation. Il suffit d'appeler au 0 241 814 814, et de réserver votre trajet au minimum la veille pour le lendemain. Le véhicule Anjoubus passe vous chercher à un arrêt Anjoubus à la demande proche de chez vous. Pour les personnes à mobilité réduite, la prise en charge peut être effectuée à domicile.

3 types de destinations possibles

Vers un arrêt principal ANJOUBUS à la demande.

Les arrêts principaux sont des lieux de destination pour les commerces, les loisirs, le travail, la santé... Le véhicule Anjoubus vous déposera selon votre choix à l'un des 4 arrêts principaux qui sont :

- Tiercé : Mairie et Centre commercial
- Châteauneuf-sarthe : Place Robert Lefort, Centre commercial

Vers un autre arrêt du réseau ANJOUBUS lignes régulières.

Le transport à la demande dessert les autres arrêts du réseau Anjoubus lignes régulières.

Possibilité de liaison avec :

- LA LIGNE 11 (Angers - Châteauneuf - Miré)
- LA LIGNE 12 (Angers - Tiercé - Juvardeil)

Rejoindre une ligne régulière en TAD ne vous coûte pas plus cher : votre trajet vous coûte un titre de transport «ligne régulière».

Vers les gares SNCF de Tiercé ou d'Étriché

Possibilité de correspondre avec un TER en direction d'Angers ou du Mans.

Pourquoi covoiturer ?

On entend par covoiturage le partage de son véhicule avec d'autres usagers pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun.

Convivialité

Covoiturer, c'est mieux connaître ses collègues, ses amis, ses voisins, ...

Économies

Covoiturer, c'est diviser les frais liés au déplacement.

Solidarité

Covoiturer, c'est aider les personnes en difficulté de mobilité.

Écologie

Covoiturer, c'est contribuer à la réduction de la pollution.

Sécurité routière

Covoiturer, c'est plus de vigilance durant les trajets.

le site www.covoiturage49.fr

En Maine-et-Loire,
on roule ensemble !

www.covoiturage49.fr



CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique)

Le CLIC est un service **gratuit** financé par le Département du Maine et Loire, par les Communauté de communes Baugeois Vallée et Anjou Loir & Sarthe ainsi que la CARSAT.

Vous avez plus de 60 ans ? Vos parents ont besoin d'aide ? Vous ne savez pas où vous adresser ?

Le CLIC est le lieu de ressource. Les professionnelles vous informent, vous conseillent, vous orientent et vous aident à faire le point sur vos besoins, à les évaluer (portage de repas, aide à domicile, téléassistance, accueil familial, maison de retraite...), à trouver le ou les services pouvant y répondre et à vous mettre en relation avec, tout en respectant votre projet de vie. Elles vous aideront également à déterminer si vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière.



N'hésitez pas à nous contacter, nous nous **déplaçons à domicile**.

Le CLIC propose également des temps d'information collectif (conférence, cinéma -débat...), des ateliers avec différentes activités et des formations pour les aidants.

L'équipe se compose de deux coordinatrices, Cécile Morel et Patricia Alexandre et d'une assistante de coordination, Karine Commeau joignables du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Vous pouvez nous rencontrer à la permanence :

Maison des services Publics de Durtal : le mardi de 9h00 à 12h30

Tiercé : 2 avenue des Érables (ancienne gendarmerie) le mercredi matin de 9h00 à 12h30.

Baugé : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 au siège à la MSAP 15 avenue Legoulz de la Boulaie.



CLIC Nord Est Anjou

MSAP

15 Av, Legoulz de la Boulaie BP 80079
Baugé 49150 Baugé en Anjou

Tél: 02 41 89 14 54

Patricia ALEXANDRE 06 84 70 46 79

Cécile MOREL 06 77 91 49 33

clicondestanjou@orange.fr

Préservez votre autonomie



La référence du service à la personne

Des services à domicile pour tous

L'ADMR vous accompagne au quotidien pour vous aider à préserver votre autonomie à domicile.

Vous avez besoin d'une aide adaptée pour effectuer les actes de la vie quotidienne? Quel que soit votre handicap, l'ADMR vous apporte un service à domicile, pour vous faciliter la vie et vous assurer une plus grande autonomie.



L'ADMR

Des professionnels à votre service



Aide à la personne : aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage
Entretien du logement et du linge
Soutien aux aidants familiaux
Garde d'enfants, soutien familial
Transports accompagné
Téléassistance Filien ADMR

Pour répondre à vos besoins, l'ADMR forme en permanence ses intervenants. Qualifiés et à l'écoute, ils vous accompagnent dans votre projet de vie.

Un bénévole peut se déplacer à votre domicile pour vous aider à évaluer vos besoins. Nos équipes favorisent le lien social et permettent d'éviter l'isolement des personnes

Des aides financières existent

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de différentes aides :

- PCH** : Prestation de Compensation du Handicap
- MTP** : Majoration pour Tierce Personne
- CAEEH** : Complément de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- Prise en charge de mutuelles, de compagnies d'assurance
- Réduction ou crédit d'impôts
- CESU pré-financé

CONTACTEZ-NOUS !
02 41 76 16 12
durtal@asso.fede49.admr.org

Association ADMR de DURTAL
27 rue saint-Pierre, 49430 Durtal
www.49.admr.org

À VOTRE SERVICE

Amélie

Votre coiffeuse

Est présente

SALLE SAINT JULIEN à BARACÉ

le lundi après-midi de 14 à 18 heures
(avec ou sans rendez-vous en fonction de la disponibilité)

07.70.47.94.63



LE 23 JANVIER 2018 - LES FRÉQUENCES DE LA TNT **CHANGENT !**

Le passage à la TNT Haute Définition, qui s'est produit sur toute la France le 5 avril 2016, permet de diffuser l'ensemble des chaînes de la TNT avec un nombre de fréquences moins important. Les fréquences dégagées par cette opération pourront désormais être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles.

Des opérations techniques sont toutefois nécessaires pour assurer ce transfert : **des changements de fréquences de la TNT sont planifiés sur 13 phases successives d'avril 2016 à juin 2019.**

Attention ! À Baracé plusieurs dates de changements de fréquences de la TNT apparaissent. Ceci s'explique par le fait que nous sommes couverts par plusieurs émetteurs TNT qui sont réaménagés à des dates différentes. Toutefois, vous n'êtes concerné que par une seule de ces dates : celle qui concerne l'émetteur vers lequel l'antenne râteau sur votre toit est orientée.

- Soit le 23 janvier 2018

Certains émetteurs TNT devraient être réaménagés le **23 janvier 2018**. Ces changements de fréquences peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Dans ce cas, il vous faudra effectuer une recherche des chaînes le **23 janvier 2018**, afin de retrouver l'intégralité de l'offre TNT.

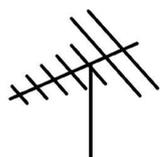
Émetteurs concernés : ANGERS - ROCHEFORT SUR LOIRE

- Soit le 15 janvier 2019

Certains émetteurs TNT devraient être réaménagés le **15 janvier 2019**. Ces changements de fréquences peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Dans ce cas, il vous faudra effectuer une recherche des chaînes le **15 janvier 2019**, afin de retrouver l'intégralité de l'offre TNT.

Émetteurs concernés : LE MANS - MAYET, LAVAL MONT ROCHARD - MONT ROCHARD

Que faire pour continuer à recevoir toutes vos chaînes de télévision après le 23 janvier



Le 23 janvier 2018
Si vous recevez la télévision par une antenne râteau

- ▶ Procédez à une recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT.
- ▶ Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de votre domicile reliés à une antenne râteau.
- ▶ Si, malgré cette recherche de chaînes, des problèmes de réception persistent, rendez-vous sur :

Recevoirlaent.fr

☎ 0970 818 818 (appel non surtaxé)

Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL (box) ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements. Mais si toutefois vous perdiez les chaînes le jour J, contactez votre opérateur.

Changements de fréquences : les aides prévues par l'État

Une aide financière pour les téléspectateurs.



120 € TTC

maximum pour adapter leur antenne râteau individuelle



250 € TTC

maximum pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Aide disponible si vous ne retrouvez pas l'ensemble de vos chaînes malgré une recherche des chaînes.

- ▶ Sans condition de ressources
- ▶ Sur facture des travaux réalisés
- ▶ Pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau

POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE ET OBTENIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES : WWW.RECEVOIRLATNT.FR
RUBRIQUE « AIDE À LA RÉCEPTION »



Sauvages des Rues

Belles et rebelles

La commune de Baracé a mis en place un plan pluriannuel de communication avec le CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir, dans le cadre de son plan de Gestion Différencié, ou cinq actions devront être réalisées.

En 2017, 2 actions ont été faites avec la participation de Village Fleuri : le concours de Fleurissement et un chantier de Fleurissement de pied de mur.

Fleurissement de pied de mur, que chacun d'entre vous peut réaliser, après accord de la Municipalité pour la faisabilité du fleurissement et après signature d'une convention entre vous et la commune.

Pour 2018, une action a été retenue : "Sauvages des rues".

Le dimanche 3 juin, dans l'après-midi, vous serez invités, accompagnés par une animatrice, Morgane SINEAU et les élu(e)s, à découvrir la richesse des plantes sauvages des rues.



À l'aide d'une plaquette et de photos exposées dans les rues, lors d'une balade vous serez amenés à observer, à reconnaître, et à comprendre ce qui était autrefois appelé à tort les "mauvaises herbes".

Entre explication des utilisations disparues ou méconnues et vertus retrouvées de cette flore, la promenade va délivrer les secrets de la malherbologie (étude des mauvaises herbes) : le pissenlit et ses propriétés diurétiques, la pariétaire de Judée utilisée autrefois pour laver grâce à sa saponine, les sedums qui sont de plus en plus utilisés pour végétaliser les toitures et tellement d'autres plantes.

Christine RICHARD.



COMMANDE DE FIOUL

Pour toute commande de fioul, particuliers et agriculteurs peuvent appeler : Mme Hélène RICHARD au 02.41.76.94.16 **avant 21 Heures**.

Rappel : date limite de commande le 15 du mois pour une livraison à partir du 20 du mois.

La commande de fioul est une commande groupée. Cette organisation est faite par une bénévole dans l'intérêt de la collectivité.



HÉBERGEMENTS

Gîte Launay

M. LAGACHE - 02.41.76.93.89

La Colombellière

Mme Christiane PAUL - 02.41.66.60.17

ANIMAUX ERRANTS

La divagation d'animaux et plus particulièrement celle des chiens cause des désagréments. Dans un but de sécurité et de tranquillité, cette divagation a été réglementée.

20 € : c'est le montant de l'amende, fixé par le conseil municipal, que les propriétaires vont devoir payer si leurs animaux sont retrouvés sur la voie publique et mis en gardiennage dans le chenil communal.